

## Cycle de conférences 2017-2018

	<b>Conférencier</b>	<b>Sujet d'intérêt</b>
Mercredi 25 octobre 2017	<b>Kiyonobu Date</b> Maitre de conférences. Département d'études françaises. Université Sophia	<b>La mise en perspective de la laïcité québécoise et la laïcité japonaise</b>  Cette communication a pour but d'établir un parallèle entre l'évolution de la laïcité au Québec et celle au Japon. Comment peut-on parler de la sortie de la religion dans ces deux sociétés ? Et quel serait le statut du nationalisme dans cette trajectoire, du point de vue de l'intelligence du religieux ? Assistons-nous aujourd'hui au retour du religieux lié au désenchantement des valeurs séculières dans un pays comme dans l'autre ? À partir de ces questions, nous allons tenter d'ouvrir un horizon de comparaison pour une discussion.
Mercredi 1 <sup>er</sup> novembre 2017	<b>Delphine Viellard</b> Centre d'Analyse des Rhétoriques Religieuses de l'Antiquité (CARRA)	<b>Les conclusions cabalistiques de Pic de la Mirandole : une clef pour l'interprétation des 900 Conclusions. Une réflexion née de La Condamnation de Pic de la Mirandole de Louis Valcke</b>  Après avoir présenté la <i>Condamnation de Pic de la Mirandole</i> que Louis Valcke avait écrite en introduction à la traduction de la Trilogie picienne, commencée avec Roland Galibois, nous aborderons un aspect susceptible de corriger l'aporie des <i>900 Conclusions</i> , que Louis Valcke évoquait lui aussi comme « un message libérateur, caché sous les mystères d'un ésotérisme d'autant plus merveilleux qu'il est plus abscons » : la cabale. Nous verrons comment celle-ci peut être une clef possible pour l'interprétation des <i>900 Conclusions</i> .
Mercredi 11 décembre 2017	<b>Vivek Venkatesh</b> Professeur associé. Département d'éducation de l'Université Concordia. Il est directeur du projet SOMEONE (Social Media Education Every Day – projectsomeone.ca) et créateur du festival et du congrès Grimposim (grimposium.com).	<b>Accroître la sensibilisation et la résilience contre la haine et la radicalisation avec la pédagogie sociale</b>  L'initiative <b>SOMEONE</b> ( <b>S</b> ocial <b>M</b> edia <b>E</b> ducati <b>O</b> N <b>E</b> very day; littéralement « Éducation aux médias sociaux au quotidien ») vise à sensibiliser les jeunes, les éducateurs et le grand public – à la fois au Canada et à l'étranger – aux modèles de propos haineux qu'on retrouve en ligne dans le but d'accroître leur résilience face à de tels propos et à la radicalisation. L'équipe multinationale et interdisciplinaire de chercheurs et de praticiens impliqués dans l'initiative SOMEONE - dirigé par Vivek

		<p>Venkatesh - ont complété le développement d'un portail Web qui comprend des programmes éducatifs et du matériel multimédia conçus pour lutter contre les propos haineux en permettant aux personnes qui le consulteront d'acquérir des compétences numériques et de développer leur pensée critique. Dans cette conférence, Vivek présentera le contenu du portail qui est composé de livres blancs, de documentaires, d'entrevues d'experts, de performances artistiques créatives, de romans en image, d'idées d'activités à réaliser en classe, ainsi que de flux destinés aux médias sociaux et aux téléphones mobiles pour combattre les diverses formes de haine que l'on retrouve en ligne.</p>
<p>Mercredi 7 mars janvier 2018</p>	<p><b>Michel Seymour</b> Professeur titulaire. Département de philosophie. Université de Montréal</p>	<p><b>La nation, la laïcité et le pluralisme religieux</b></p> <p>Les républicanistes « jacobins » mettent de l'avant en France depuis l'an 2000 un concept de laïcité stricte, alors que les promoteurs canadiens du libéralisme individualiste vantent les mérites d'une laïcité ouverte, congruente avec le multiculturalisme. Entre les deux, il existe pourtant une position médiane, celle de John Rawls, qui promeut un libéralisme de type républicain, neutre à l'égard des conceptions individualiste ou communautarienne de la personne. Nous allons examiner les vertus du modèle rawlsien et nous demander si cette approche permet d'envisager une solution consensuelle pour le Québec, solution qui puisse aménager un espace adéquat pour la nation, la laïcité et la religion au sein de la société québécoise.</p>
<p>Mercredi 28 mars 2018</p>	<p><b>Stéphane Bernatchez</b> Professeur titulaire. Faculté de Droit. Université de Sherbrooke</p>	<p><b>L'influence étatsunienne sur le droit canadien des religions</b></p> <p>Dans l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés, la Cour suprême du Canada s'est inspirée de la jurisprudence américaine, profitant ainsi de l'expérience de la Cour suprême des États-Unis. Le droit des religions ne fait pas exception. Afin de donner sens à la liberté de religion et au droit à l'égalité, les juges canadiens ont pris appui sur le droit étatsunien. Il convient en conséquence d'analyser les principales notions juridiques dans cette perspective et de s'interroger sur les limites d'une telle approche de droit comparé eu égard aux fondements du droit constitutionnel canadien.</p>